

Réunion du Bureau de la CLE
Lundi 18 février 2008
Compte-rendu

Rappel de la composition du Bureau

- [Collège des élus \(10 membres titulaires\)](#)
- [Collège des usagers \(4 membres titulaires\)](#)
- [Collège des représentants de l'Etat \(4 membres titulaires\)](#)
- [Personnes présentes en appui technique](#)

Étaient présents :

Nom :	Fonction :	Organisme :
M. Régis REGUIGNE	Président de la CLE	Ville d'Olivet
M. Patrick RABOURDIN	Vice-Président de la CLE	SIBL
M. Philippe MAGET	Adjoint au Maire	Ville de Saint-Denis-en-Val
Mme Monique BOSSET	Conseillère régionale	Conseil Régional du Centre
Mme Monique de BELMONT	Conseillère municipale	Ville d'Olivet
Mme Nelly BONNEFOY	Directrice de la Direction Développement Durable et Promotion de la Santé	Ville d'Orléans
Mme Sandrine LEON	Chargée de mission	Ville d'Orléans
Mme Sandrine GERARD	Chef du service Nature	Conseil Général du Loiret
M. Jean-François MIGNOT	Responsable des SAGE	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Mme Claire HISTACE	Chargée de projets	APSL
M. Jérôme RICHARD	Président	AAPPMA Le Sandre Orléanais
M. Stéphane THAUVIN	Garde rivière	ASRL
M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
M. Nicolas MEYER	Chef de la MISE	DDAF
M. Jean-Louis CHARLEUX	Conseiller Environnement	Chambre d'Agriculture
M. Benoît LAMBERT	Agriculteur	Chambre d'Agriculture
M. Abel DORIGNY	Conseiller municipal	Commune d'Ouvrouer-les-Champs
M. Yves ALLION	Cogérant de l'IEA	Institut d'Ecologie Appliquée
Mme Claude NOEUVEGLISE	Chef de projet	HYDRATEC
Mme Blandine BABUT	Animatrice de la CLE	AggLO

Étaient excusés :

Nom :	Fonction :	Organisme :
M. Yves DUPONT	Vice-Président	Ville Orléans
M. Jacky PREVOST	Conseiller municipal	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
M. Daniel BRUSSEAU	Maire	Sandillon
M. Yves CLEMENT	Conseiller général	Conseil Général du Loiret
M. Géraud DE ST ALBIN	Chargé de mission Environnement	Conseil Régional du Centre
Mme Cléopâtre ROBINET	Chargée de mission SEMA	DIREN
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire Bretagne

SOMMAIRE

<p>1- Les objectifs environnementaux du Loiret</p> <p>2- Présentation des documents du SAGE</p>

En introduction, M.REGUIGNE indique qu'il s'agit de la dernière réunion de la CLE qu'il préside puisque sa composition va être renouvelée à la suite des élections municipales.

1. Les objectifs environnementaux du Loiret

L'animatrice fait part aux membres du Bureau de la réponse de l'Agence de l'Eau et de la DIREN à la demande de division du Loiret en deux masses d'eau, dont l'amont serait classé en Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM). La division du cours d'eau n'est pas envisagée, en raison de sa taille insuffisante. En revanche, le classement en MEFM est proposé en raison des modifications morphologiques qu'a subies le Loiret (présence de moulins). L'objectif de qualité est alors l'atteinte d'un bon potentiel écologique d'ici 2021. Au niveau chimique, l'objectif d'atteinte du bon état en 2015 est conservé. Toutefois, il est bien précisé qu'en dépit de ce report de délai, des efforts doivent être entrepris dès à présent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Il est rappelé que pour le Dhuy, l'objectif de bon état est reporté à 2027.

M.REGUIGNE se demande si l'objectif de qualité 1B sera atteint en 2027. Mme NOEUVEGLISE répond que la qualité des cours d'eau s'est améliorée, notamment grâce aux efforts réalisés par le SIBL (cf étude sur l'origine des matières en suspension qui a démontré que le Dhuy apporte moins de sédiments qu'auparavant), et qu'il est maintenant nécessaire d'agir sur les problèmes liés aux eaux pluviales urbaines.

2. Présentation des documents du SAGE

Mme NOEUVEGLISE présente les documents du futur SAGE. Elle rappelle que conformément à la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 et au décret n°2007-1213 d'août 2007, le SAGE est constitué d'un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource (PAGD) et d'un règlement. Il est accompagné également d'un rapport de présentation et d'un rapport environnemental. Le PAGD est la trame du SAGE, ayant une dimension planificatrice, il intègre des éléments financiers et un calendrier. Le règlement est un document nouveau, il édicte des règles en appui du PAGD et ne se suffit pas à lui-même. M.MIGNOT précise que le PAGD définit les objectifs à atteindre dans un délai fixé et les moyens d'y parvenir, il ne contient pas les fiches actions qui sont des propositions à mettre en annexe.

En exemple, il indique que si la gestion des eaux pluviales est intégrée au PAGD, alors les collectivités territoriales devront en tenir compte, sous peine d'intervention du tribunal administratif. Ainsi, on peut trouver dans le PAGD l'objectif "Améliorer la gestion des eaux pluviales" qui s'accompagnera de dispositions que les communes devront prendre en compte, en lien avec cet objectif.

L'objectif global du SAGE est de faire retrouver au Loiret son fonctionnement de rivière de nappe. M.CHARLEUX estime que le terme "rivière de nappe" est inapproprié car le Loiret n'est selon lui pas lié à la nappe de Beauce au Nord, qui est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). M.MAGET indique qu'il s'agit du bon terme, qu'il faut peut-être préciser. En effet, le Loiret a un fonctionnement influencé par la Loire et la Nappe de Beauce.

M.MEYER estime qu'il est difficile de faire un lien entre les documents proposés et le décret, notamment au niveau des objectifs : le décret indique des objectifs généraux qui n'apparaissent pas dans le PAGD. Mme NOEUVEGLISE précise qu'ils correspondent aux objectifs qu'elle a nommés comme spécifiques.

M.MAGET s'interroge sur l'existence d'un lien entre les objectifs spécifiques et les actions qui ont été définies préalablement. Mme NOEUVEGLISE précise que le rapport de stratégie globale fait le lien, les fiches actions n'ayant pas à apparaître dans les documents finaux, ou en annexe.

M.CHARLEUX se demande pourquoi l'atteinte du bon potentiel n'est pas précisément l'objectif global du SAGE. Mme NOEUVEGLISE répond qu'il est difficile de définir le bon potentiel, M.MIGNOT précise que la définition n'est pas claire, qu'il est préférable de définir des objectifs sans définir précisément le bon potentiel.

M.REGUIGNE indique que l'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) est un bon indicateur de la qualité du cours d'eau. M.RICHARD précise qu'il est nécessaire de mener préalablement un inventaire et qu'ensuite il faudra proposer des actions d'amélioration à l'amont, l'aval en bénéficiera alors. Il indique par ailleurs que les poissons peuvent être également de bons indicateurs.

M.CHARLEUX souhaiterait qu'apparaissent des dispositions dans le PAGD ou des articles dans le règlement concernant les ZICO et les ZNIEFF.

M.MEYER s'inquiète sur la rédaction du SAGE. Il propose l'organisation de réunions des groupes thématiques pour travailler de manière plus technique, les réunions de Bureau étant plutôt axées sur la forme des documents plutôt que sur le fond. Cette demande est soutenue par Mme BONNEFOY. A la suite des élections municipales, le Préfet va renouveler par arrêté la composition des Commissions Locales de l'Eau, M.MEYER propose donc que ces réunions aient lieu pendant cette période, de manière à ne pas perdre de temps.

MM. MAGET et CHARLEUX estiment que le travail qu'il reste à faire concerne surtout la mise en forme des documents, que la matière est déjà là, qu'il faut l'approfondir et la développer dans le PAGD.

La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau, ne souhaitant pas prolonger les délais de l'étude sur l'élaboration du SAGE, la demande d'organisation de réunions des groupes thématiques n'aboutira pas. Ainsi, l'étude est suspendue jusqu'au renouvellement des membres de la CLE. Les travaux reprendront ensuite sous la forme d'une réunion de Bureau et d'une séance plénière.